

# DUO NEIGE VERT

## CHLORURE DE MAGNESIUM ECAILLES 47% Déverglaçant sans étiquetage

### PROPRIETES

En cas de neige ou de verglas, il est indispensable de dégager les accès des maisons et immeubles d'habitation pour éviter les risques d'accidents. En outre, sur le plan réglementaire, les riverains des voies publiques sont tenus de dégager leur trottoir dans les plus brefs délais, après le début de la chute de neige ou après formation de verglas **Arrêté Inter-Préfectoral du 27 octobre 1937**.

**DUO NEIGE VERT** est un produit d'une très grande efficacité *jusqu'à -20°C*.

Maintien de l'activité : Très grande rémanence, car il forme une saumure qui colle à la surface traitée et *reste efficace de 1 à 4 jours* selon la rigueur des intempéries.

### CARACTERISTIQUES

- Aspect ----- paillettes
- Couleur ----- blanche
- Densité à 20°C ----- environ 0.85
- Matière active ----- 47%
- Température de protection ----- -20°C
- Résidus ----- non



### UTILISATIONS

- Terre battue, allées de parcs et de jardins, cours, terrains de campings, terrains de sport, courts de tennis. - Sans agressivité sur pierre naturelle, grès des Vosges, granite, bitume, sorties et cours d'école.

### UTILISATEURS

**DUO NEIGE VERT** est à utiliser par les professionnels : services municipaux, DDE, ...

### MODE D'EMPLOI

Epandre **DUO NEIGE VERT** sur la surface à traiter à l'aide d'une pelle ou d'un récipient lorsque la couche de neige est épaisse (en balayer le plus possible avant d'effectuer le traitement pour éviter le gaspillage). Répartir **DUO NEIGE VERT** le plus uniformément possible. Laisser agir : **DUO NEIGE VERT** s'enfoncent dans la couche de neige et de verglas et la décolle du sol.

*Dose pour 10 m<sup>2</sup> de surface :*

*Verglas : 200g, Glace : 800g, Neige : 400g, Neige tassée : 800g*

Un essai préalable avant utilisation est nécessaire.

### CONDITIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Consulter la fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

### CONFORMITE A LA LEGISLATION

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

